

Baccalauréat technologique

Épreuves communes de contrôle continu des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie technologique - session 2021

NOR : MENE1910713N
note de service n° 2019-060 du 18-4-2019
MENJ - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Île-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

Cette note de service est applicable à compter de la session 2021 du baccalauréat, pour les épreuves communes de contrôle continu des enseignements de spécialité de la voie technologique suivis uniquement pendant la classe de première, telles que définies dans l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique.

Sauf mention supplémentaire, les épreuves communes de contrôle continu des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première ont le même format pour les candidats concernés par l'article 1er et l'article 9 de l'arrêté mentionné ci-dessus. Les sujets de ces épreuves sont issus de la banque nationale de sujets. Elles se déroulent au troisième trimestre de la classe de première.

Sciences de gestion et numérique (série sciences et technologies du management et de la gestion)

Épreuve orale
Durée : 20 minutes

Objectifs

L'épreuve vise à évaluer, au travers de l'étude d'une thématique de gestion choisie par le candidat et relevant du programme de l'enseignement de spécialité sciences de gestion et numérique de la classe de première STMG défini dans l'arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n°1 du 22 janvier 2019, les compétences suivantes :

- dégager une problématique de gestion ;
- mobiliser des sources documentaires variées pour traiter la problématique retenue ;
- sélectionner les informations pertinentes au regard de cette problématique ;
- interpréter et exploiter les informations sélectionnées pour répondre à la problématique ;
- rédiger une synthèse dégageant les conclusions de l'étude ;
- présenter oralement le travail effectué ;
- préciser et argumenter les choix effectués.

Structure

Le dossier

Le candidat réalise au cours de l'année de première une étude personnelle et individuelle qui vise à traiter la problématique qu'il a choisie. La problématique du dossier du candidat est tirée d'une ou de plusieurs questions de gestion figurant dans le programme d'enseignement de spécialité « sciences de gestion et numérique » de la classe de première, appliquée à une ou plusieurs organisations choisies par le candidat.

Cette étude se concrétise par la rédaction d'un dossier d'étude de gestion, document d'une dizaine de pages qui précise les raisons du choix de la problématique, les caractéristiques de la (ou des) organisation(s) observée(s) en lien avec la problématique, les sources utilisées, la démarche d'analyse et les conclusions.

Ce document produit par le candidat ne fait pas l'objet d'une évaluation mais sert de support à la présentation de l'épreuve. Il est remis au responsable de l'établissement qui organise l'épreuve, dans un délai de 5 jours avant la date de passage de l'épreuve.

L'épreuve

L'environnement numérique de travail utilisé dans le cadre de l'enseignement est requis pour la réalisation et la présentation de l'épreuve. Le candidat est responsable des documents et supports numériques qu'il juge utiles à sa présentation.

L'évaluation est conduite par un professeur assurant l'enseignement de sciences de gestion et numérique en classe de première et qui n'est pas le professeur du candidat.

L'évaluation s'appuie sur le dossier d'étude de gestion du candidat, qui est fourni à l'examineur avant le passage de l'épreuve par le responsable de l'établissement où se déroule l'épreuve. Elle est composée d'un exposé du candidat (dans la limite de dix minutes maximum), suivi d'un entretien.

Notation

L'évaluateur renseigne une grille d'évaluation conforme au modèle défini nationalement (voir annexe 2) et propose une note sur 20 points.

Candidats individuels

Pour les candidats individuels, l'épreuve prend appui sur le dossier constitué par le candidat au cours de l'étude qu'il a conduite. L'épreuve se déroule selon les mêmes modalités que pour les candidats scolaires.

Annexe 2

[Grille d'évaluation des compétences pour l'épreuve de Sciences de gestion numérique \(série STMG\)](#)